

**Ville d'Annemasse**

Direction Générale

/AG/617445

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2020**

La retransmission vidéo de la séance du conseil municipal est consultable sur le site internet de la Ville, rubrique le conseil municipal / année 2020 ou en suivant ce lien : <https://www.annemasse.fr/mairie/conseil-municipal/le-conseil-municipal/annee-2020>

oo

*L'an deux mille vingt, le quinze octobre, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel d'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, maire d'Annemasse*

**Présents :** Les membres du conseil municipal en exercice

**Absents représentés :**  
Monsieur Pascal SAUGE  
Monsieur Eric MINCHELLA  
Madame Sophie FRADET  
Monsieur Djamel DJADEL  
Monsieur Maxime GACONNET

**Mandataires :**  
Madame Dominique LACHENAL  
Monsieur Michel BOUCHER  
Monsieur Amine MEHDI  
Madame Natalia DEJEAN  
Madame Pascale MAYCA

**Absents excusés :** Monsieur Matthieu LOISEAU (arrivée après la question 16)

**Absents :** Madame Leila YESIL  
Madame Géraldine VALETTE-GURRIERI  
Monsieur Cüneyt YESILYURT  
  
Monsieur Christian VERDONNET (départ après la question 18)

**Secrétaire de Séance :** Madame Louiza LOUNIS

**Nota Bene :**  
Monsieur Julien BEAUCHOT (absent lors du vote de la question 6)  
Madame Céline MUGNIER (absente lors du vote de la question 15)  
Monsieur Christian AEBISCHER (absent lors du vote de la question 20)

**QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR ET FAISANT L'OBJET D'UNE DELIBERATION**

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
1	Présentation du rapport d'activités 2019 d'Annemasse-Les Voirons Agglomération	M. le Maire	<p><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré,</p> <p><b>PREND ACTE</b> de la présentation du rapport d'activités 2019 d'Annemasse Agglo, accompagné des comptes administratifs relatifs à cet exercice (budget général et budgets annexes).</p> <p>En effet, l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal (...) »</p>
2	Création de commissions municipales et désignation des élus appelés à y siéger – Modification	M. le Maire	<p><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>DECIDE</b> de modifier la composition des commissions municipales créées par délibération en date du 17 septembre 2020. En effet, des élus ayant manifesté le souhait d'intégrer ces commissions, il y a lieu d'en modifier la composition comme mentionné ci-dessous :</p>

COMMISSIONS	Composition issue du conseil municipal du 17 septembre 2020	Nouvelle composition issue du conseil municipal du 15 octobre 2020
	<p><b>Présidence de la commission :</b> M. le maire ou son représentant Mme Dominique LACHENAL</p> <p><b>Membres issus de la majorité :</b></p> <p>M. Michel BOUCHER Mme Louiza LOUNIS M. Nabil LOUAAR Mme Dominique LACHENAL M. Pascal SAUGE Mme Mylène SAILLET M. Yves FOURNIER</p>	<p><b>Présidence de la commission :</b> M. le maire ou son représentant Mme Dominique LACHENAL</p> <p><b>Membres issus de la majorité :</b></p> <p>M. Michel BOUCHER Mme Louiza LOUNIS M. Nabil LOUAAR Mme Dominique LACHENAL M. Pascal SAUGE Mme Mylène SAILLET M. Yves FOURNIER</p>
<b>Commission Ressources</b>	<p>Mme Maryline BOUCHÉ M. Amine MEHDI Mme Inès AYEB M. Eric MINCHELLA M. Christophe BORREL Mme Diane NKOU</p>	<p>Mme Maryline BOUCHÉ M. Amine MEHDI Mme Inès AYEB M. Eric MINCHELLA M. Christophe BORREL Mme Diane NKOU</p>

<p><b>Commission</b></p> <p><b>Ressources</b></p>	<p><b>Membres issus de la minorité :</b>  Mme Pascale MAYCA  Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI  M. Matthieu LOISEAU  M. Maxime GACONNET</p>	<p><b>Membres issus de la minorité :</b>  Mme Pascale MAYCA  Mme Géraldine VALETTE-GURRIERI  M. Matthieu LOISEAU  M. Maxime GACONNET  M. Kevin CHALEIL- - DOS RAMOS</p>												
<p><b>Commission</b></p> <p><b>Cohésion sociale et attractivité du territoire</b></p>	<p><b>Présidence de la commission :</b>  M. le maire ou son représentant Mme Louiza LOUNIS</p> <p><b>Membres issus de la majorité :</b>  Mme Louiza LOUNIS  Mme Dominique LACHENAL  M. Yves FOURNIER  M. Amine MEHDI  Mme Inès AYEB  M. Eric MINCHELLA  Mme Christina ALI AHMAD  Mme Sophie FRADET  Mme Ramona DESSEMOND</p> <p><b>Membres issus de la minorité :</b>  Mme Pascale MAYCA  Mme Leila YESIL  M. Matthieu LOISEAU  M. Djamel DJADEL  M. Kevin CHALEIL- - DOS RAMOS</p>	<p><b>Présidence de la commission :</b>  M. le maire ou son représentant Mme Louiza LOUNIS</p> <p><b>Membres issus de la majorité :</b>  Mme Louiza LOUNIS  M. Nabil LOUAAR  Mme Dominique LACHENAL  M. Yves FOURNIER  M. Amine MEHDI  Mme Inès AYEB  M. Eric MINCHELLA  Mme Christina ALI AHMAD  Mme Sophie FRADET  Mme Ramona DESSEMOND  M. Jonathan NAVILLE</p> <p><b>Membres issus de la minorité :</b>  Mme Pascale MAYCA  Mme Leila YESIL  M. Matthieu LOISEAU  M. Djamel DJADEL  M. Kevin CHALEIL- - DOS RAMOS</p>												
<p><b>Commission</b></p> <p><b>Urbanisme, aménagement durable et cadre de vie</b></p>	<p><b>Présidence de la commission :</b>  M. le maire ou son représentant M. Michel BOUCHER</p> <p><b>Membres issus de la majorité :</b></p> <table border="0" data-bbox="371 1268 1227 1444"> <tr> <td>M. Michel BOUCHER</td> <td>Mme Inès AYEB</td> </tr> <tr> <td>Mme Dominique LACHENAL</td> <td>M. Robert BURGNIARD</td> </tr> <tr> <td>M. Pascal SAUGE</td> <td>M. Christian AEBISCHER</td> </tr> <tr> <td>Mme Mylène SAILLET</td> <td>Mme Céline MUGNIER</td> </tr> <tr> <td>M. Yves FOURNIER</td> <td>Mme Sophie VILLARI</td> </tr> <tr> <td>Mme Maryline BOUCHÉ</td> <td>M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT</td> </tr> </table>	M. Michel BOUCHER	Mme Inès AYEB	Mme Dominique LACHENAL	M. Robert BURGNIARD	M. Pascal SAUGE	M. Christian AEBISCHER	Mme Mylène SAILLET	Mme Céline MUGNIER	M. Yves FOURNIER	Mme Sophie VILLARI	Mme Maryline BOUCHÉ	M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT	<p style="text-align: center;"><b>composition inchangée</b></p>
M. Michel BOUCHER	Mme Inès AYEB													
Mme Dominique LACHENAL	M. Robert BURGNIARD													
M. Pascal SAUGE	M. Christian AEBISCHER													
Mme Mylène SAILLET	Mme Céline MUGNIER													
M. Yves FOURNIER	Mme Sophie VILLARI													
Mme Maryline BOUCHÉ	M. Nicolas LEBEAU-GUILLOT													

<b>Commission</b>  <b>Urbanisme, aménagement durable et cadre de vie</b>	<b>Membres issus de la minorité :</b> Mme Pascale MAYCA Mme Leila YESIL Mme Natalia DEJEAN M. Matthieu LOISEAU M. Cuneyt YESILYURT M. Djamel DJADEL M. Kevin CHALEIL - DOS RAMOS	<b>composition inchangée</b>
--	---	------------------------------

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions									
3	Tempête Alex - Versement d'une subvention exceptionnelle en faveur des collectivités sinistrées	Mme Ramona DESSEMOND	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention exceptionnelle de 3 600 euros à l'association départementale des maires des Alpes-Maritimes en vue d'apporter un soutien aux communes durement touchées par la tempête Alex.</p>									
4	Budget supplémentaire 2020 - Budget principal	Mme Dominique LACHENAL	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appelé à délibérer sur le budget supplémentaire 2020,</li> <li>- après s'être fait présenter ledit budget supplémentaire dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :</li> </ul> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><u>Dépenses</u></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Section de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">2.954.732,50 €</td> <td style="text-align: right;">2.954.732,50 €</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement</td> <td style="text-align: right;">12.615.553,85 €</td> <td style="text-align: right;">12.615.553,85 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> le budget supplémentaire 2020 – Budget principal.</p>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Section de fonctionnement	2.954.732,50 €	2.954.732,50 €	Section d'investissement	12.615.553,85 €	12.615.553,85 €
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>										
Section de fonctionnement	2.954.732,50 €	2.954.732,50 €										
Section d'investissement	12.615.553,85 €	12.615.553,85 €										
5	Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Aéroport	Mme Dominique LACHENAL	<p style="text-align: center;"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- appelé à délibérer sur le budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Aéroport,</li> <li>- après s'être fait présenter ledit budget supplémentaire dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :</li> </ul> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 60%;"></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><u>Dépenses</u></th> <th style="text-align: right; border-bottom: 1px solid black;"><u>Recettes</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Section de fonctionnement</td> <td style="text-align: right;">24.698,35 €</td> <td style="text-align: right;">24.698,35 €</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement</td> <td style="text-align: right;">55.000,00 €</td> <td style="text-align: right;">55.000,00 €</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> le budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Aéroport.</p>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Section de fonctionnement	24.698,35 €	24.698,35 €	Section d'investissement	55.000,00 €	55.000,00 €
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>										
Section de fonctionnement	24.698,35 €	24.698,35 €										
Section d'investissement	55.000,00 €	55.000,00 €										

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions									
6	Budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Parking Chablais-Parc	Mme Dominique LACHENAL	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- appelé à délibérer sur le budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Parking Chablais-Parc, - après s'être fait présenter ledit budget supplémentaire dont la balance générale s'équilibre ainsi qu'il suit :</p> <table border="0" data-bbox="1043 411 2123 502"> <tr> <td></td> <td align="right"><u>Dépenses</u></td> <td align="right"><u>Recettes</u></td> </tr> <tr> <td>Section de fonctionnement</td> <td align="right">81.879,81 €</td> <td align="right">81.879,81 €</td> </tr> <tr> <td>Section d'investissement</td> <td align="right">80.853,82 €</td> <td align="right">80.853,82 €</td> </tr> </table> <p>- à l'unanimité des votants,</p> <p><b>APPROUVE</b> le budget supplémentaire 2020 - Budget annexe Parking Chablais-Parc.</p>		<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>	Section de fonctionnement	81.879,81 €	81.879,81 €	Section d'investissement	80.853,82 €	80.853,82 €
	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>										
Section de fonctionnement	81.879,81 €	81.879,81 €										
Section d'investissement	80.853,82 €	80.853,82 €										
7	Centre communal d'action sociale - Subvention d'équilibre 2020	Mme Dominique LACHENAL	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>DECIDE</b> de verser au centre communal d'action sociale (CCAS), une subvention d'équilibre de 1 015 000,00 € au titre de l'exercice 2020. Cette subvention vise à financer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des dépenses de fonctionnement nécessaires à l'activité du CCAS pour un montant de 975 400,00 € (notamment épicerie sociale, banque alimentaire et service maintien à domicile de personnes âgées, colonies apprenantes...);</li> <li>- la prise en charge des loyers et charges de la mini-crèche de Romagny et de la halte-garderie pour un montant de 39 600,00 €.</li> </ul>									
8	PLH - Convention financière entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat – Opération « Le Gradient » sise à l'angle de la rue Jean-Claude Perillat et de la rue du Petit Malbrande	M. Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>ACCEPTE</b> les termes de la convention à intervenir entre Annemasse-Les Voirons Agglomération, la Ville d'Annemasse et Haute-Savoie Habitat pour la construction de 8 logements sociaux 4 PLUS (prêt locatif à usage social) et 4 PLS (prêt locatif social), réalisée par Haute-Savoie Habitat, opération « Le Gradient » sise à l'angle de la rue Jean-Claude Perillat et de la rue du Petit Malbrande ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention par laquelle la Ville s'engage à verser une subvention de 4 000 € au titre de l'aide du PLH communautaire ; Annemasse Agglo versant quant à elle 12 000 €.</p>									

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
9	Réalisation d'une étude hydraulique de création d'une conduite structurante et de mise à l'air libre de la Géline - Approbation de la convention de groupement de commandes entre la commune d'Annemasse et la Communauté d'Agglomération "Annemasse-Les Voirons Agglomération"	M. Robert BURGNIARD	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre la Commune d'Annemasse et la Communauté d'Agglomération Annemasse-Les Voirons Agglomération ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte d'adhésion à la convention.</p> <p>Le groupement est ainsi dénommé : « <b>Groupement de commandes pour la réalisation d'une étude hydraulique de création d'une conduite structurante et de mise à l'air libre de la Géline</b> ». La fonction de coordonnateur du groupement sera assurée par la Communauté d'Agglomération.</p>
10	Désignation d'un représentant de la Ville au sein des instances du CNAS (Comité National de l'Action Sociale)	Mme Maryline BOUCHÉ	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de M. Chaleil- -Dos Ramos qui s'abstient,</li> </ul> <p><b>DESIGNE</b> Madame Diane NKOU, pour la durée du mandat en cours, comme représentante de la Ville pour assurer les fonctions de déléguée au sein des instances du CNAS.</p>
11	Tableau des emplois - Modification	Mme Maryline BOUCHÉ	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de modifier les 2 postes mentionnés ci-dessous :</p> <p><b>** 1 poste</b> de responsable Relations aux usagers service Éducation (grade relevant du cadre d'emplois des rédacteurs, filière administrative, catégorie B) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires pour le Service Éducation, est étendu au cadre d'emplois des attachés territoriaux (filière administrative catégorie A).</p> <p><b>** 1 poste</b> de responsable du service Aménagement des espaces publics (grade relevant du cadre d'emplois des ingénieurs, filière technique, catégorie A) à temps complet pour le Centre Technique Municipal.</p>

			<p>Pour ce poste il convient de préciser les éléments suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. l'emploi de responsable du service Aménagement des espaces publics pourra être, le cas échéant, pourvu par un agent contractuel en vertu d'un contrat à durée déterminée, sur le fondement de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,</li><li>2. les fonctions porteront sur les domaines d'intervention suivants : coordination des opérations d'aménagement des espaces publics en concertation avec les habitants, les services et concessionnaires, pilotage d'un portefeuille de projets annuels et pluriannuels, suivi du partenariat avec l'Agglomération sur les grands projets intercommunaux et maîtrise d'ouvrage de certains projets,</li><li>3. l'agent devra justifier d'une formation de niveau 7 (bac +5),</li><li>4. l'agent contractuel sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'Ingénieur Territorial et percevra le régime indemnitaire correspondant à ce grade.</li></ol> <p><b>DECIDE</b> de supprimer les 41 postes mentionnés ci-dessous, en raison du transfert du conservatoire de musique à Annemasse Agglo :</p> <p><b>1 poste</b>, directeur de conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique, filière culturelle, catégorie A) à temps incomplet équivalant à 20h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>2 postes</b>, assistants administratifs au conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C) à temps incomplet, équivalant à 28 heures hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, agent d'accueil (grade de relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs, filière administrative, catégorie C), à temps incomplet équivalant à 17h30 hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, agent d'entretien conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques, filière technique, catégorie C) à temps complet soit 35 heures hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>8 postes</b>, enseignants conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 20h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, enseignant au conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou assistants d'enseignement artistique, filière culturelle, grade A ou B) à temps incomplet équivalant à 17h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p>
--	--	--	---

			<p><b>1 poste</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, filière culturelle, catégorie A ou B) à temps incomplet équivalant à 15h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, enseignant au conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emploi des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle), à temps incomplet équivalant à 13h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle), à temps incomplet équivalant à 12h30 hebdomadaire, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>3 postes</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle), à temps incomplet équivalant à 12h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 11h30 hebdomadaire, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>2 postes</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 9h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>4 postes</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 10h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 7h30 hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>2 postes</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 8h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p>
--	--	--	--



			<p><b>1 poste</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 7h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>6 postes</b>, enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 5h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b> enseignant conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 4h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b> enseignant, conservatoire de musique (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalant à 3h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b> intervenant en milieu scolaire (grade relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalent à 20h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>1 poste</b> intervenant en milieu scolaire (grade de relevant du cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique ou des assistants d'enseignement artistique, catégorie A ou B, filière culturelle) à temps incomplet équivalent à 10h hebdomadaires, pour le conservatoire de musique.</p> <p><b>APPROUVE</b> le tableau des emplois modifié qui prendra effet au 20 octobre 2020.</p>
--	--	--	--

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
12	Personnel - Mission de référent déontologue et période de préparation au reclassement / Avenant à la convention d'adhésion au socle commun de compétences (Bouquet de services) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie	Mme Maryline BOUCHÉ	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>AUTORISE</b> l'adhésion de la Ville d'Annemasse aux services proposés par le le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie pour le référent déontologue ainsi que pour la période préparatoire au reclassement (au profit des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions par avis du comité médical) ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant - incluant ces prestations - à la convention d'adhésion au socle commun de compétences (bouquet de services) conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie.</p>
13	Personnel - Dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes / Avenant à la convention d'adhésion au socle commun de compétences (Bouquet de services) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie	Mme Maryline BOUCHÉ	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de confier le dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur Le Maire ou son représentant à signer l'avenant - incluant cette prestation - à la convention d'adhésion au socle commun de compétences (bouquet de services) conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Savoie.</p>
14	Organisations syndicales représentatives – Versement des subventions 2020 aux structures locales (complément à la délibération du 17 septembre 2020)	M. Christian AEBISCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'exception de Mme Mayca, Mme Dejean, M. Djadel, M. Gaconnet et M. Chaleil- -Dos Ramos qui votent contre,</li> </ul> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention de 1 800 € au syndicat CFE-CGC, au titre de l'année 2020 (en complément des subventions octroyées aux autres organisations syndicales qui avaient présenté une demande pour la séance du conseil municipal du 17 septembre 2020).</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
15	Stationnement payant - Rapport annuel sur le traitement des recours administratifs préalables obligatoires (année 2019)	M. Christian AEBISCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> </ul> <p><b>PREND ACTE</b> du rapport produit par SAGS, délégataire du service public du stationnement payant, au titre du suivi des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019.</p> <p>En effet, l'article L. 2333-87 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que l'autorité compétente doit établir un rapport annuel, dans le but de rendre transparentes et publiques les décisions relatives aux RAPO, et de permettre à l'organe délibérant de la collectivité de contrôler l'exercice de cette mission, notamment en cas de délégation ou de prestation de service confiée à un tiers contractant.</p>
16	Stationnement payant - Participation de la Ville à un dispositif d'accompagnement du stationnement payant pour dynamiser le commerce local	M. Amine MEHDI	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> le dispositif de tickets de stationnement pris en charge par la Ville et les commerçants durant une période d'un an à compter du 1er novembre 2020 ;</p> <p><b>APPROUVE</b> la participation financière de la Ville à l'opération de distribution de tickets de stationnement d'une heure, achetés 1 € l'unité à SAGS, lesdits tickets étant facturés 0,50 € aux commerçants et 0,50 € à la Ville ;</p> <p><b>DIT</b> que le nombre maximum de tickets de stationnement achetés dans les conditions précitées est fixé à 20 000, soit un coût total de 10 000 € pour la Ville.</p> <p>Ce dispositif s'inscrit dans le cadre de la pandémie de Covid-19 qui a considérablement impacté l'économie locale depuis plusieurs mois et l'impactera encore fin 2020 et en 2021.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
17	Établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'État – Versement <b>du solde</b> des subventions 2020 aux établissements La Chamarette et Saint-François situés sur la commune d'Annemasse et à l'établissement Saint François (Le Juvénat) situé sur la commune de Ville-la-Grand	Mme Louiza LOUNIS	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'exception de M. Louaar, M. Fournier, Mme Bouché, M. Aebischer, M. Gaillard, Mme Maatougui, M. Lebeau-Guillot et M. Beauchot qui s'abstiennent,</p> <p><b>DECIDE</b> d'allouer une subvention d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 212 € à l'école la Chamarette ;</li> <li>• 12 684 € à l'école Saint-François ;</li> <li>• 294 € à l'école Saint François (Juvénat), établissements de l'enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat.</li> </ul> <p>Cette subvention fait suite à la revalorisation du coût par élève à la fin de l'année scolaire 2019-2020, au vu des dépenses réellement supportées par la Ville durant l'année scolaire pour les élèves des écoles publiques.</p>
18	MJC Maison Pour Tous Annemasse (MJC MPTA) - Versement du solde de la subvention de fonctionnement 2020	Mme Louiza LOUNIS	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'unanimité des votants,</p> <p><b>DECIDE</b> de verser à la MJC MPTA le solde de la subvention de fonctionnement de l'année 2020, soit <b>171 333 €</b>.</p>
19	Manifestation <i>Les Nuits de l'éco</i> - Versement d'une subvention à l'Organisation de la Diversification Annemassienne des AMAP (ODAMAP)	Mme Mylène SAILLET	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <p>- entendu l'exposé du Rapporteur, - après en avoir délibéré, - à l'exception de M. Burgniard qui ne participe pas au vote,</p> <p><b>DECIDE</b> de verser une subvention de 1 500 € à l'ODAMAP pour l'aider à financer une animation à partir d'une pièce de théâtre destinée à sensibiliser le public au « bien-manger » qui se déroulera durant les Nuits de l'éco (du 7 au 22 novembre 2020) ;</p> <p><b>DIT</b> que si cette animation ne pouvait avoir lieu, notamment en raison de l'épidémie de Covid-19, la subvention ne serait pas versée à l'association en 2020. L'animation serait reportée en 2021 et la subvention serait versée sur cet exercice, sous réserve de son inscription préalable au budget de l'année 2021.</p>

N°	Intitulé	Rapporteur	Vote et décisions
20	Constitution d'une servitude de passage de réseau au profit d'ENEDIS pour l'implantation d'une canalisation souterraine rue Alfred Bastin	M. Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>ACCEPTE</b> la constitution d'une servitude de passage de câble électrique souterrain au profit d'ENEDIS sur la parcelle cadastrée en section A sous le n° 2678 dont la Ville est propriétaire rue Alfred Bastin ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude correspondante qui sera réitérée par acte authentique ;</p> <p><b>DIT</b> que les frais notariés seront à la charge d'ENEDIS.</p>
21	Constitution d'une servitude avenue de Verdun pour l'implantation du bassin de rétention du bâtiment de Pôle Emploi	M. Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>CONSENT</b> à la SCI PE GRAND GENEVE 2682 une servitude pour l'implantation d'un bassin de rétention et les canalisations souterraines y étant attachées, au droit des parcelles communales cadastrées section B sous les n° 5973, 5975, 5977, 5978, 5980 et 5983 appartenant au domaine privé de la Ville d'Annemasse ;</p> <p><b>DIT</b> que la servitude sera réitérée par acte authentique aux frais du bénéficiaire ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de servitude, l'acte notarié à intervenir et tout autre document nécessaire à la conclusion de la servitude.</p>
22	ZAC Etoile Annemasse Genève – Cession de terrain sis sur la Commune d'Ambilly (ancien foyer-logements La Bioussaie) à la société Bouygues Immobilier	M. Michel BOUCHER	<p align="center"><b>Le conseil municipal,</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- entendu l'exposé du Rapporteur,</li> <li>- après en avoir délibéré,</li> <li>- à l'unanimité des votants,</li> </ul> <p><b>APPROUVE</b> la vente à la société Bouygues Immobilier de la parcelle bâtie cadastrée section AC sous le n° 166 sur le territoire de la commune d'Ambilly, 15 rue de la Fraternité ;</p> <p><b>DIT</b> que la vente se réalisera au prix net de 1.685.000 € (un million six cent quatre-vingt-cinq mille euros) et que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;</p> <p><b>AUTORISE</b> Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.</p>